

Montant minimal de versement initial	200 €
FRAIS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AYANT SOUSCRIT LE CONTRAT	NA

FRAIS ANNUELS

Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,60%
Support unités de compte (hors fonds de capital investissement)	0,90%
Support en unités de compte (fonds de capital investissement)	1,00%
Gestion pilotée sous mandat	+ 0,35% maximum
Frais de gestion des fonds	
1/Gestion libre	
Fonds actions (moyenne)	1,79%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,71%
Fonds obligations (moyenne)	1,16%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,44%
Fonds immobilier*** (moyenne)	1,12%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,36%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,37%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,62%
Fonds de capital investissement**** (moyenne)	2,39%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,94%
2/Mode(s) de gestion profilée	
Profil prudent (moyenne)	1,50%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,56%
Profil équilibré (moyenne)	1,42%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,55%
Profil dynamique (moyenne)	1,40%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,52%
3/Mode de gestion pilotée	
Profil prudent (moyenne)	1,50%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,59%
Profil équilibré (moyenne)	1,48%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,54%
Profil dynamique (moyenne)	1,60%
Dont taux de rétrocessions de commissions**	0,59%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	Les frais correspondants à la garantie plancher dépendent de l'âge de l'adhérent et peuvent être au maximum de 0,40% par mois du montant de la garantie plancher.

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	0,00%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0 € limité à un changement par an
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00% du montant arbitré
Nombre d'arbitrages gratuits par an	12
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0 €

NA : Non Applicable

* : Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** : Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

*** : La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

**** : La catégorie « fonds de capital investissement » correspond à un investissement en capital ou en dette pour financer les entreprises non cotées en bourse.

CARAC – Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165

Siège social : 159, Avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine cedex

N° Cristal : 0 969 32 50 50 (Appel non surtaxé) - www.carac.fr